

# Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Avis du 18 janvier 2022

Conduite vaccinale à tenir en cas d'infection contractée dans un pays étranger dont les certificats de rétablissement ne sont pas homologués en France

**Le présent avis discute de la conduite vaccinale à tenir pour les personnes ayant contracté une infection Covid-19 en dehors des frontières françaises et disposant d'un certificat de rétablissement étranger non-homologué en France.**

A l'heure actuelle, des contraintes techniques et risques de fraudes empêchent la mise en place d'un système de conversion des certificats de rétablissement étrangers non-homologués en France. Selon les pays où l'infection a été contractée, les risques de faux certificats de rétablissement sont plus ou moins importants, et il n'existe aucune méthode de contrôle entièrement fiable.

Par ailleurs, un délai de 3 mois est actuellement recommandé entre la survenue d'une infection suite au schéma de primo-vaccination et l'injection d'un rappel vaccinal (2 mois si la vaccination a lieu pendant la primo-vaccination). De ce fait, certaines personnes dont l'infection a été contractée à l'étranger se retrouvent dans une situation dans laquelle elles risquent la perte de leur passe vaccinal dans l'attente de ce délai.

**Face à l'incertitude autour de la véracité de tels certificats de rétablissement, et dans la mesure où une proportion de ceux-ci ne traduit pas réellement des infections passées, le COSV adopte une posture de prudence et recommande l'injection du rappel le plus tôt possible après l'infection supposée.** Dans le contexte épidémique actuel, la priorité doit être de protéger au mieux et au plus vite la population. Une telle mesure permettra de protéger efficacement les personnes n'ayant pas réellement contracté d'infection. En effet, le rappel vaccinal permet une excellente protection face à Omicron, les données de vie réelle françaises<sup>1</sup> montrant que les personnes uniquement primo-vaccinées sont plus à risque d'infection et de formes sévères que les personnes ayant reçu un rappel vaccinal.

**Pour les personnes dont l'infection s'est réellement produite, il convient de noter que l'injection subséquente d'une dose de vaccination dans un court délai ne pose pas de problèmes de sécurité.** En effet, aucune donnée ne signale d'effets indésirables ou de risque d'hyper-réactogénicité d'une vaccination anti-covid-19 trop rapprochée d'une infection (ou d'une dose de vaccination antérieure).

---

<sup>1</sup> -DREES, *La protection vaccinale demeure élevée contre les formes graves d'infection au variant Omicron, même si elle est inférieure à celle contre le variant Delta, Appariement entre les bases SI-VIC, SI-DEP et VAC-SI*, 14 janvier 2022

- Graphiques de VaxImpact de CovidTracker (Guillaume Rozier), réalisés sur la base des données de la DREES Accessibles [ici](#)